



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

**Demande d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties situées en site Natura 2000 et faisant l'objet d'un engagement au titre des Mesures Agro-environnementale Climatiques**

Ce document est à transmettre par courrier postal à l'adresse ci-après :

(avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'engagement ou du renouvellement de l'engagement)

DDFIP17 – Mission gestion fiscale – 24 avenue de Fetilly – BP 40587 - 17021 LA ROCHELLE CEDEX1

Identification du propriétaire

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Identification du preneur

Nom : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

En application des dispositions de l'article 1395 E du code général des impôts, je demande à bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties correspondant aux parcelles référencées dans le tableau ci-dessous qui bénéficient d'un contrat de Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) en cours et situées dans le périmètre d'un site Natura 2000.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

signature du propriétaire :

signature du preneur :

**Justificatif à joindre** : copie du formulaire de déclaration des engagements en MAEC surfaciques figurant dans votre dossier TELEPAC (en l'absence de ce document la demande d'exonération ne pourra pas être satisfaite)

